

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 18 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** l'affectation des résultats 2023 de la manière suivante :
 - Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 200 000,00 €
 - Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 624 162.56 €
 - Compte 001 excédent d'investissement reporté : 2 523 215.78 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 28 mars 2024

La Maire,

Christine FRANÇOIS (M)

